

Compte rendu du conseil municipal du 08 février 2007

Membres Présents : 11

Absents excusés : 4.

Pouvoirs : 1

Secrétaire de séance : Monsieur BUFFET.

Début de séance 21 heures.

Lecture du PV de la réunion précédente, approbation du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la modification de l'ordre du jour :

- suppression de deux points :
 - n° 2, arrêté de délégation DDE
 - n° 4, transfert du SDIC à L'ATD

- ajout de trois points supplémentaires :
 - nouveau n° 2, création d'un poste d'adjoint technique Principal de 2^e classe
 - nouveau n° 4, extension du périmètre du Syndicat intercommunal de transport des personnes âgées
 - n° 10, Financement Ecole Maternelle et service de Restauration – emprunt –

1. Non valeur – TRE

La taxe de raccordement à l'égout payable en mai 2000, concernant une habitation de BEAUPUY, n'a toujours pas été réglée en totalité. Devant l'impossibilité de récupérer les 664.76 € restants nous procéderons, sur proposition de M. le Trésorier Principal, à l'allocation en non valeur de cette somme. Accord du Conseil Municipal.

2. Création d'un poste d'Adjoint technique Principal de 2^e classe :

- pour avancement de grade. Accord du Conseil Municipal

3. ATESAT - renouvellement de Convention :

Comme tous les trois ans la DDE nous propose une nouvelle convention ATESAT valable pour 2007, 2008, et 2009. Le montant est de 248.63 € pour les missions de base et de 124.31 € pour les missions complémentaires, ce qui fait un totale de 372.94 €. Accord du Conseil Municipal pour cette nouvelle convention.

4. Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de transport des personnes âgées :

26 nouvelles communes demandent leur adhésion au SITPA. Le Conseil Municipal se prononce pour l'adhésion de ces 26 nouvelles communes.

5. **Contrat d'assurance statutaire :**

Le centre de Gestion de la Haute-Garonne a procédé à une négociation pour la mise en place d'une assurance statutaire du personnel communal à compter du 1^{er} janvier 2007. C'est le Groupement AXA/GRAS SAVOYE qui a été retenu. Les taux de cotisation proposés, 1.29 % pour les agents dont le temps de travail hebdomadaire est inférieur à 28h, et, 6.15 % pour les agents dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires, sont garantis pendant 2 ans.

Accord du Conseil Municipal pour la souscription à cette assurance

6. **Cancéropôle**

Enquête préalable à déclaration d'utilité publique, conclusion de la commission d'enquête, mise en compatibilité du SDAT valant SCOT. Avis favorable du Conseil Municipal.

7. **Rapport sur la Qualité de service et du prix pour l'assainissement :**

Rapport présenté par VEOLIA. Approbation du rapport

8. **Taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux (terrains nus)**

Depuis le 16 juillet 2006, il est possible d'instaurer une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles du fait de leur classement par un PLU, une ZU, une ZU ouverte à l'urbanisation ou une carte communale dans une zone constructible. Cette taxe est égale à 10 % des deux tiers du prix de cession du terrain. Accord du Conseil Municipal pour l'instauration de cette taxe.

9. **Avenant n°1 – Travaux de l'Ecole Maternelle et du service de restauration – gros œuvre- lot n° 1**

Création d'un mur de soutènement et pose d'un drain afin d'assurer une meilleure stabilité du terrain et de rendre utilisable tout le sous sol :

Montant de la plus value de l'avenant n° 1 :	14 800.00 € HT
Montant du marché initial	394 881.50 € HT
Nouveau montant du marché lot n° 1 HT	409 681.50 € HT
TVA 19.60	80 297.57 € HT
TOTAL TTC	489 979.07 € HT

10. **Emprunt pour la construction de l'Ecole Maternelle et du service de restauration**

Prévision déjà faite au budget 2006

Montant prévu 719 000 € - Durée 20 ans – périodicité de remboursement : annuelle.

Présentation de 3 propositions.

C'est le Crédit Agricole qui a été choisi

Montant de l'annuité 51 801.97 – taux effectif de 4.30 % - taux facial 3.7632 %

Mise à disposition : 15/03/07

1^{re} échéance : 5/11/07

2^e échéance 5/01/08

les autres échéance tous les 5 janvier de chaque année.

Questions diverses :

- Mobilier école Maternelle
- Travaux effectués à l'église
- Ramassage des ordures ménagères (quelques difficultés dues au changement des jours de ramassage).

Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.

Fin de séance : 22 heures 30.

Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.